

**Déclaration d'adhésion à la
Convention ASA de libre passage entre les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie et règlementation des cas problématiques à la conclusion du contrat (Version du 24.03.2026)**

La société suivante	Nom	
	Adresse	
	NPA/Lieu	
adhère à la Convention ASA de libre passage entre les assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie et règlementation des cas problématiques à la conclusion du contrat, dans sa version du 24 mars 2026, avec effet au 1 ^{er} janvier 2027 ¹⁾ .		
Lieu et date		
Nom de la personne responsable		
Numéro de téléphone		
E-Mail		
¹⁾ Ont droit à l'adhésion : Les assureurs privés qui offrent des assurances indemnité journalière selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), qui sont soumis à la loi sur la surveillance des assurances (LSA) ainsi que les assureurs-maladie qui disposent d'une autorisation du Département fédéral de l'intérieur selon art. 12 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) pour exercer l'assurance-maladie sociale.		

Veuillez retourner svp cette déclaration d'adhésion à l'adresse suivante :

Association Suisse d'Assurances
à l'att. du dépt. Maladie/Accident
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
8002 Zurich

ou à info@svv.ch